

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-04/29C

Objet : SUBVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LA GRELE DANS LE DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION ADELFA

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	14
En exercice :	37		Contre :	4
Présents :	23		Abstention :	8

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD (présente à partir du point n°5), Valérie LISSARRE (présente à partir du point n°5), Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Thérèse NEGRE, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Jean ROMEO
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Robert OLIVE
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER

Absents excusés : Stéphane CALVO, Danielle CULAT, Jacques FIGUERAS, Ange GARCIA, Thierry LOPEZ, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 05 avril 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

L'ADELFA est une association qui organise et conduit depuis plusieurs années la lutte contre la grêle dans le Département à partir d'un réseau de diffuseur d'iodure d'argent.

Cette action est soutenue par le Conseil Général des P.O. et par la profession agricole à travers l'implication des agriculteurs et des structures qui assurent la tenue des postes.

Cette action est positive et bénéficie à l'ensemble de la population du département car la protection des biens matériels est aussi un objectif et une conséquence du fonctionnement de ce réseau.

Par courrier en date du 24 mars 2023, l'Association demande une subvention pour l'année 2023 d'un montant de 1 200,00 € (calculée selon la taille de la Communauté de Communes).

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 14 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (Manon SABARDEIL, Thierry SOLDÀ, Pierre ROSSIGNOL, Marie-Thérèse NEGRE), 8 ABSTENTIONS (Dominique ANDRAULT, Valérie LISSARRE, Sylvie TORRES, Alain FERNANDEZ, Colette ROIG, Eva SOUBIELLE, Nathalie PINEAU, Joëlle CANAVY),

Entendu l'exposé du Président,

✚ **ACCEPTÉ** de verser une subvention de 1 200,00 € à l'Association ADELFA qui gère la protection des cultures et des biens contre les chutes de grêle, pour la campagne 2023 ;

✚ **DIT QUE** cette somme est inscrite au budget de la collectivité ;

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

